

Frais d'entretien de l'ascenseur récupérables sur locataires selon type de contrat

Par **Yrelc**, le **05/05/2023** à **21:32**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire si les types de contrat ascenseur "MINIMAL" et "ÉTENDU" sont toujours d'actualité en copropriété, en 2020 ? et si leur appelation diffère :

- Le contrat d'entretien **minimal est récupérable en totalité**, TVA comprise, auprès du locataire car il ne porte que sur l'entretien courant.
- Le contrat d'entretien **étendu n'est récupérable qu'à hauteur de 73 %** de son coût car il comprend à la fois l'**entretien courant** et **le gros entretien**.

Faites-moi également savoir, si leur récupération sur le locataire se fait toujours dans les mêmes conditions.

Par avance, je vous remercie,

Mme CLERY.

Par Pierrepauljean, le 05/05/2023 à 22:04

bonjour

il n'y a pas de changement